

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 57 (1960)
Heft: 7

Rubrik: Pratique et technique apicole ; Échos de partout

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



PRATIQUE ET TECHNIQUE APICOLE

Mesures propres à assurer le développement de l'apiculture

I. Développement de la section « Apiculture » du Liebefeld

a) Recherches supplémentaires

En collaboration avec les sociétés d'apiculture, étude des conditions d'exploitation les plus favorables selon les ressources mellifères des diverses régions du pays. Sur la base de ces résultats, établissement d'un système de formation et de pronostics destinés aux apiculteurs.

Pour permettre l'étude de ces questions, des ruchers expérimentaux avec toutes les installations nécessaires seront créés par le Liebefeld dans les régions choisies.

L'entretien de ces ruchers sera confié, selon les directives du Liebefeld, à un apiculteur de l'endroit, expérimenté et consciencieux, qui sera rétribué pour son travail. Les ruchers expérimentaux seront à la disposition des conseillers locaux et des sociétés d'apiculture, ils serviront à des démonstrations et à l'instruction des membres.

b) Conseils et formation des conseillers apicoles

Un poste de conseiller général sera créé au Liebefeld. A côté de son activité il aura pour tâche, en collaboration avec les trois fédérations suisses d'apiculture, de former les conseillers régionaux désignés par les sections, de donner des cours de perfectionnement, de coordonner l'activité des conseillers et de tirer parti de leur expérience.

c) Elevage de races

En vue de sélectionner la race du pays, d'étudier le comportement de races étrangères et des abeilles issues de ces croisements, un rucher expérimental d'élevage devra être créé.

d) Augmentation du personnel de la section « Apiculture »

Pour effectuer ces recherches supplémentaires deux personnes devront être engagées.

II. Organisation et introduction du système d'instruction et de formation par les fédérations

a) Le système d'instruction et de formation se trouve entre les mains des trois fédérations suisses d'apiculture. Cette activité sera

exercée par les conseillers apicoles désignés par les sections et selon les directives des fédérations qui restent organe de surveillance.

b) Le conseiller a pour tâche d'instruire les apiculteurs et de les guider. La section « Apiculture » organise à l'intention des conseillers, en collaboration avec les organisations apicoles, des cours de formation obligatoires.

c) L'instruction des apiculteurs par les conseillers se fera par groupe dans les ruchers modèles ou dans les ruchers expérimentaux ou à l'occasion de visites de ruchers.

III. Subventions

La Confédération prendra à sa charge le % des indemnités journalières et des frais de déplacement des conseillers. Elle accordera également des subventions pour couvrir les frais occasionnés par leur participation aux cours organisés par le Liebefeld.

Berne, le 21 avril 1960.

Zi/Ah

(Trad. P. Z.)

Appareil électrique pour la pose des feuilles gaufrées

C'est un travail d'exécution délicate que l'insertion de la cire gaufrée dans son cadre. La réussite ou l'échec de la construction confiée à l'abeille en dépend pour une bonne part.

Bien posée, le fil tend rationnellement la feuille qui reste plane quelles que soient les conditions auxquelles elle est soumise : poids des cirières, chaleur ambiante, rapidité d'exécution. Mais que ce même fil pénètre d'une manière irrégulière dans la cire, la voilà, cette même feuille, qui gondole. Dans les ondulations ainsi provoquées apparaîtront inévitablement des cellules à bourdons là où, précisément, leur présence est à éviter à tout prix. Il se forme également, si les fils ne sont pas suffisamment noyés, ces zones de cellules où le métal est apparent et où la reine ne viendra jamais pondre, le support n'étant plus conforme aux exigences de son instinct.

L'emploi de l'éperon permet de supprimer, en partie tout au moins, ces inconvénients. Mais de quelle patience ne faut-il pas faire preuve dans son maniement ! A notre époque où le temps est toujours plus précieux, cette méthode est désuète, n'en déplaise à ceux qui la pratiquent encore. L'emploi de l'électricité l'a reléguée dans le musée des curiosités apicoles.

Mais l'appareil électrique actuel ne permet pas toujours un travail impeccable, bien s'en faut !

Si le fil est ténu, comme par exemple le nickelin, l'échauffement est si prompt qu'en un clin d'œil la feuille est tranchée, donc souvent inutilisable pour le format prévu. Si, par contre, ce même fil est trop fort, c'est l'appareil qui s'échauffe à tel point qu'il faut suspendre le travail. De plus, cet instrument est coûteux.

Il existe un appareil, électrique aussi, très simple et ingénieusement conçu dont la résistance est fournie par un fer à repasser ou éventuellement une bouillotte, et avec lequel la pose des feuilles gaufrées est presque jeu d'enfant et cela surtout si le fer est réglable. Il offre encore, à l'avantage d'être pratique, chaque apiculteur possédant l'un ou l'autre des appareils ménagers indiqués ci-dessus, celui de coûter moins de la moitié de ceux qu'on offre dans le commerce.

Si cet appareil vous intéresse, adressez-vous à son constructeur (voir aux petites annonces), vous ne regretterez pas cette acquisition si utile.

Le bricoleur.



ECHOS DE PARTOUT

Marché et prix du miel

Selon le Bulletin fédéral du contrôle des prix, à fin avril 1960 le miel du pays était vendu au détail le kg net :

	Fr.		Fr.
Lausanne	8.20	Genève	7.90
La Chaux-de-Fonds	8.20	Aarau	8.—
Berne	8.70	Lucerne	9.—
Bienne	8.20	Zurich	9.—
Soleure	8.50	Winterthour	8.—
Bâle	8.80	Coire	8.50
Olten	8.50	Lugano	8.—

Avec une moyenne de 8,1 kg par colonie ou une production totale d'environ 2 400 000 kg de miel — 0,5 kg par tête d'habitant — la récolte 1959 aura été pour la Suisse alémanique une bonne année. Une comparaison avec 1952 nous paraît intéressante :

1952 Récolte de la Suisse alémanique (VDSB)	2 100 000 kg
Vendu fin novembre	1 800 000 kg
Il y en avait encore début décembre	125 000 kg

1953 a été une mauvaise année apicole aussi le miel s'est écoulé avec une grande facilité.

1959 Récolte de la Suisse alémanique (VDSB) 2 400 000 kg

1960 Fin avril, encore en dépôt chez les membres de la VOSB, VSK Bâle et USEGO Olten 41 435 kg

Récoltes moyennes

1952	7,6 kg	1959	8,1 kg
1951	7,2 kg	1958	6,4 kg
1950	7,2 kg	1957	3,0 kg
Moyenne de ces 3 années	7,3 kg		5,8 kg

Ces quelques chiffres nous montrent que la situation de notre marché du miel n'est pas aussi mauvaise que le laissent entendre nos collègues de la Suisse française. Le miel n'est pas une marchandise périssable comme les tomates ou les abricots. Il se conserve des années, aussi il convient particulièrement bien à la constitution de réserves de ménage. L'apiculteur lui aussi doit en garder de manière à pouvoir satisfaire, durant toute l'année, ses clients. Vu la conjoncture actuelle favorable et les hauts salaires, le nombre des personnes pouvant acheter du miel suisse est plus élevé qu'autrefois.

La récolte 1960 ne sera que moyenne et déjà le miel devient rare. On ne se laisse pas tromper par le miel étranger. Il est pour notre miel suisse la meilleure réclame. Nous ne devons pas oublier qu'au moins les 4/5 des miels importés sont utilisés par l'industrie. *Il n'y a donc aucune raison de modifier nos prix.* La VOSB, VSK et USEGO sont avec nous. Notre miel suisse ne doit pas être dévalorisé. N'oubliez pas que le miel ne va pas tout seul chez l'acheteur, mais qu'il doit être vendu. Chaque apiculteur qui met son miel sur le marché *doit le faire contrôler*, car le miel du pays ne saurait avoir une mauvaise réputation.

E. Hellwig - Schw. Bienen-Zeitung.

Dose létale de l'arsenic et digestion chez l'abeille

Voici les conclusions auxquelles arrivent *M. Rousseau* et *Mme C. Pangaud* :

Par les épreuves d'absorption libre de sirop coloré, nous avons pu constater que l'abeille, après chaque voyage, avait totalement vidé son jabot, et que seule une infime quantité de substance alimentaire arrivait dans l'intestin.

Par des épreuves d'absorption libre de sirop arsénié, il a été démontré :

1. que les abeilles butineuses étaient susceptibles de faire plusieurs fois par jour et pendant plusieurs jours des provisions de substances toxiques en quantité supérieure aux doses mortelles, sans être incommodées ;
2. que les abeilles jeunes restant à la ruche et se nourrissant de ces provisions mouraient intoxiquées.

Par les épreuves d'absorption contrôlées de sirop arsénié, il a été constaté que la dose mortelle de l'arsenic, provenant de l'arséniate de soude, se situait aux environs de 0,4 à 0,5 millième par abeille.

Ces différentes épreuves et leurs résultats font apparaître en conclusion qu'il est tout à fait possible et normal de trouver dans une même ruche soumise aux effets d'un même toxique :

1. des abeilles mortes par intoxication contenant des quantités de toxiques supérieures aux doses mortelles ;
2. des abeilles vivantes, contenant des quantités de toxiques supérieures aux doses mortelles et parfois même supérieures aux plus fortes quantités mises en évidence dans les abeilles intoxiquées.

L'Abeille de France.

Un inconvénient de l'usage des trappes à pollens

Un apiculteur m'a signalé dans le courant du dernier été une mortalité anormale parmi les abeilles de quatre ruches qu'il avait munies d'une trappe à pollens. Leur examen me permit de constater que toutes, sans exception, étaient plus ou moins mutilées : perte des pattes postérieures, des ailes, voire de la tête.

Me doutant que le passage au travers des grilles des trappes était en cause dans ces mutilations, je priai l'apiculteur de m'adresser un échantillon des pollens récoltés et c'est parmi les innombrables pelotes de pollens variés que je trouvai les organes détachés des malheureuses abeilles qui avaient franchi les trappes. C'est ainsi que sur un poids de 60 g de pollens, je pus dénombrer 154 pattes postérieures, 29 pattes médianes, 68 ailes et 17 têtes d'abeilles.

Si je signale ce fait, c'est dans le seul but d'éclairer les apiculteurs sur la mutilation et la mortalité consécutive des abeilles que peut causer l'usage des trappes à pollens.

Dr R. Moreaux - Le Courrier apicole français.

Les cages à reine sont-elles sans valeur ?

Dans les pays de langue allemande, on laisse ordinairement sortir les reines de cellules royales mûres, enfermées dans des cages. Dans les pays de langue anglaise, on connaît à peine ces

cages : là on met les cellules royales mûres directement dans les rucettes de fécondation. En Hollande, on recommande surtout la méthode suisse-allemande.

Mais permettez-nous de laisser un moment la parole à un éleveur américain.

« Quand la jeune reine vient de naître, elle est tendre et vulnérable comme la plupart des créatures nouvellement nées ; elle réclame les meilleurs soins. Elle doit être nourrie par les abeilles d'une façon naturelle jusqu'à ce qu'elle ait 8 ou 10 jours. L'enfermer dans une petite cage, dans l'espoir qu'elle se développera en une bonne reine, c'est vouloir l'impossible. Notre expérience permet d'affirmer qu'une reine retenue en cage pendant trois jours n'est ordinairement féconde que trois jours plus tard. Ainsi on n'a pas gagné de temps, mais il y a perte dans la qualité de la reine. Certains éleveurs préfèrent même tenir la reine pendant cinq jours dans la cage. Pareilles reines ne valent pas d'être introduites dans des colonies. »

Fr. M. - La Belgique apicole.



LE JARDIN DE L'ABEILLE

Réminiscences

Mes cotonéastres sont bruissants d'abeilles. Les mille fleurettes rouges, gorgées de sucre, s'offrent aux butineuses affairées ; mon petit-fils, indigné, proclame : « Les abeilles viennent voler notre miel ! »

Le petit homme comprend mal ce qui s'est passé. L'année dernière, c'étaient en effet mes abeilles qui bourdonnaient dans le jardin. En automne, nous avons récolté en abondance un beau miel foncé, dont on se régale encore. Mais ce printemps, mes ruches sont parties pour le Jura vaudois, sous la garde d'un jeune douanier désireux de faire des provisions pour se mettre en ménage. Et mon jardin ne chante plus que du bourdonnement des abeilles d'autrui.

Les saisons se succéderont, sans que je revive les émotions de l'apiculteur. Les sorties massives des abeilles, aux premiers rayons du soleil. L'agitation joyeuse du rucher, tout au long du jour. Et le soir, la lourde rentrée des butineuses qui choient sur la planchette de vol et se glissent, épuisées et pressées, dans la ruche qui chante sa joie. Le lourd parfum de nectar, dans la nuit chaude.

Voici la saison des essaims. Les éclaireuses qui courent sur la planche de vol, tournent en rond, s'en vont, reviennent, et entraî-